

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

Le trois septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers municipaux présents : 9

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 30 août 2024

Etaients présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET		Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	Christian PRUNIER
		Fabrice ADAMO

Absent excusé ayant donné procuration :

- M. Alexandre NIKSARLIAN a donné procuration à M. Jean-Claude LAURANTIN
- M. Adrien MILLET a donné procuration à M. Joël NERBUSSON
- Mme Sophie RIVALLEAU a donné procuration à Mme Sabrina LAURENTIN

Secrétaire : **M. Jean-Louis RIDOUARD a été nommé secrétaire de séance.**

**D- 20240051 – EMPRUNT**

Monsieur Le Maire explique à l'Assemblée que les services techniques de la commune d'Assais Les Jumeaux ont besoin d'un nouveau tracteur.

Il est proposé, afin d'acquérir ce nouveau tracteur, de contracter un emprunt de 70 000,00 €. Ce montant correspond au montant HT de l'acquisition. Ce crédit aurait une durée de 7 ans, soit 84 mois.

Deux établissements bancaires ont été contactés. Le crédit mutuel propose un taux de 3,92 % sur 84 mois. Le crédit agricole propose un taux de 3,87 % sur 84 mois.

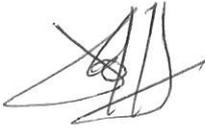
Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de valider la proposition du crédit agricole à 3,87 %.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- DECIDE de contracter un emprunt de 70000,00 € (soixante-dix mille Euros) auprès du Crédit Agricole, Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer 70 000,00 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Montant du capital emprunté : 70 000,00 € (soixante-dix mille Euros)
  - Durée d'amortissement en mois : 84 mois
  - Type d'échéances : constantes (amortissement progressif du capital)
  - Taux d'intérêt : 3,87 % Fixe
  - Périodicité : Trimestrielle
  - Déblocage des fonds : 10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants.
  - Frais de dossier : 150,00 €
  - Autres commissions : Néant

- S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

Le Secrétaire de Séance  
M. Jean-Louis RIDOUARD



Au registre sont les signatures.  
Fait et Délibéré en Mairie  
Pour copie conforme

**Le Maire,**  
**Jean-Claude LAURANTIN**



AR-Préfecture

079-217900166-20240905-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-09-2024

Publication le : 05-09-2024